

[Se loger à Croissy](#)

Démarches en mairie

Vous pouvez déposer un dossier pour une demande de logement en mairie, nous sommes un service enregistreur c'est-à-dire que suite à votre dépôt vous sera attribué un numéro unique régional.

Pour l'instruction du dossier, pensez à vous munir des documents suivants :

- Carte d'identité et/ou livret de famille
- Derniers avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus

Toutes les familles ne remplissent pas les conditions pour bénéficier d'un logement social, des plafonds de ressources sont imposés par les services de l'Etat et doivent être scrupuleusement respectés.

Pour connaître les plafonds de ressources (revenus imposables) - [SERVICE-PUBLIC](#)

Le site "[Se loger en Yvelines](#)" par ADIL78

Vers le formulaire en ligne de [demande de logement social](#) sur le site "service public".

Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines (ADIL)

L'association a pour mission générale l'information et le conseil du public Yvelinois sur toutes les problématiques relevant du logement

L'ADIL met en place une permanence d'accueil.

Cette permanence a lieu tous les vendredis de 9h00 à 12h00 uniquement sur rendez-vous auprès du service social de Croissy-sur-Seine ou par téléphone au 01 30 09 31 24 ou 31 48 ou de l'ADIL78 au 01 39 50 84 72

- la location (bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...)
- la réglementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, amiante, plomb, termites, maîtrise de l'énergie...)
- les offres de logements et terrains disponibles (à la vente ou à la location)
- la copropriété (assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...)
- la fiscalité (TVA, impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...)
- les assurances (liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation) les garanties (hypothèque, caution...)
- les relations avec les professionnels (agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, contrat de prêt...)
- les contrats (de vente, de construction, d'entreprise, de maîtrise d'œuvre, de prêt...)

Lieu des permanences :

Centre "Perspectives et emploi"
6 place Sainte Marie - Chatou

Agence Adil Yvelines :

4 rue Saint Nicolas 78000 VERSAILLES
Tél: 01.39.50.84.72
Mail: [conseil@adil78 \[dot\] org](mailto:conseil@adil78.org)
site : <http://www.adil78.org/>

Du lundi au vendredi (sauf le jeudi après-midi) 9h - 12h30 / 14h - 17h30 // Sans rendez-vous

Contact

Fanny VIEIRA
Tél : 01 30 09 31 24

social@croissy [dot] com

Accueil :

- **SANS rendez-vous** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- **UNIQUEMENT sur rendez-vous** du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00